



Procédure demande visa conjoint français

Par **Caco3176**, le **05/06/2019** à **13:48**

J'ai rencontré mon mari en mai 2019, nous nous sommes mariés en 11/2019 après avoir vécu ensemble pour vérifier notre entente.

Il vivait en France depuis 10 ans sans papier et il était rentré avec un visa touristique.

Nous sommes partis ensemble à Tunis car j'avais réussi à avoir sur internet un rendez-vous chez TLS le 11 janvier 2019 et la Préfecture de Toulouse nous demandait un délai de 5 mois pour déposer un dossier.

Depuis le 25 janvier 2019 son dossier est en cours de traitement au Consulat de France à Tunis.

Je vais voir mon mari tous les mois car cette séparation est difficile pour nous 2. Je travaille et j'ai 2 enfants d'un 1er mariage. J'ai envoyé des mails au consul et au vice-consul de France à Tunis en leur demandant un rendez-vous afin de nous présenter et de ne plus être un dossier parmi tant d'autre.

Je n'ai eu aucune réponse à ce mail et même l'accès à l'ambassade de France à Tunis on me le refuse. Le vigile à l'entrée me dit que il faut résider en Tunisie pour y pénétrer. J'ai 43 ans et je suis Française de naissance, professionnellement comptable et une situation familiale stable. Cela fait 5 mois que cette séparation dure merci de me dire à qui je dois m'adresser pour avoir une explication ou un refus de visa afin de pouvoir faire un recours.